



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-~~37~~

OBJET : Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture dans le cadre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP) pour la réalisation de fouilles sur le site de la Collégiale Notre-Dame-Du-Fort.

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la ville d'Etampes envisage de procéder à des fouilles avant le démarrage des travaux de restauration des façades nord-ouest, assainissement et restauration de la Rose sud-ouest de la Collégiale Notre Dame-Du-Fort.

DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention au taux le plus élevé de 50 % auprès du Ministère de la Culture.

ARTICLE 2 : Le montant total du projet s'élève à 49 986,21 € HT.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités (si nécessaire)

Fait à Etampes, le 26 FEV. 2026

Pour le Maire empêché
Marie-Claude GIRARDEAU
1^{ère} Adjointe au Maire



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 26 FEV. 2026